

COMMUNE D'OLARGUES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2023

Ouverture de la séance : 17 h par Mr le Maire

Présents : Jean ARCAS - Jean-Marc HUMBERT – Elyane CAUMETTE – Jean-Claude BRANVILLE – Marcel ALMES - Fabienne GENOD-HUMBERT - William FOSTER – Nicole BENEZECH - Alban CARRETERO

Absents excusés :

Jacques PLANES – pouvoir donné à Fabienne GENOD-HUMBERT

Pascal RIQUIN – pouvoir donné à Jean-Marc HUMBERT

Pierre-Marie GUIRAUD – pouvoir donné à Jean ARCAS

Absents : Romain SANDOVAL
Jean-Benoit ARCAS

Président de séance : Jean ARCAS

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023
- 2- Acquisition d'un véhicule RENAULT MAXITY BENNE
- 3- Acquisition d'un véhicule CITROEN JUMPER BENNE
- 4- Cession d'un véhicule CITROEN JUMPER BENNE
- 5- Conclusion d'un contrat d'apprentissage à la rentrée scolaire 2023/2024
- 6- Questions diverses

Préambule : le 1^{er} adjoint présente Claire MINETTE, nouvelle agente administrative en remplacement d'une agente ayant demandé une disponibilité.

Mr le Maire remercie le conseil, les agents techniques et administratifs pour le suivi et l'information dont il bénéficie pendant sa convalescence.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2023, le « conseil municipal »,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023, et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité ce document.

2 Acquisition d'un véhicule RENAULT MAXITY BENNE

Cette délibération est nécessaire au regard de la trésorerie pour le déblocage des fonds. Ce véhicule a été choisi car il peut d'une part, accéder au plan du Verdier et d'autre part, ce véhicule est à propulsion, ce qui facilite le transport des charges lourdes en montée.

L'autre véhicule est arrivé au terme de la durée du contrat de location financière.

Après avoir entendu les explications du 1^{er} adjoint, le conseil valide cette orientation

Et **approuve** à l'unanimité l'acquisition de ce véhicule

3 Acquisition d'un véhicule CITROEN JUMPER BENNE

Ce véhicule était sur un contrat de location et il était nécessaire de le restituer au loueur. Le kilométrage à l'issue du contrat étant 4 fois inférieur à ce qui avait été initialement conclu, la mairie a demandé au mandataire du loueur si un accord pouvait être aménagé.

CITROEN Castres, propose à la Mairie de lui vendre le véhicule en contrepartie d'une indemnité de fin de contrat.

Après avoir entendu les explications du 1^{er} adjoint, le conseil valide cette acquisition.

Et **approuve** à l'unanimité l'acquisition de ce véhicule

4 Cession d'un véhicule CITROEN JUMPER BENNE

Le véhicule évoqué précédemment faisant double emploi il sera donc vendu. Ce véhicule est revendu à un professionnel de l'automobile ; cela permet de nous exonérer de notre responsabilité et de simplifier les formalités.

Après avoir entendu les explications du 1^{er} adjoint, le conseil valide cette cession

Et **approuve** à l'unanimité la vente de ce véhicule

5 Conclusion d'un contrat d'apprentissage à la rentrée scolaire 2023/2024

Afin de faire face à l'avenir et au manque de personnel administratif, comptable... La solution retenue par le conseil a été d'intégrer une nouvelle candidature.

Un jeune a été rencontré et sa candidature a été retenue ; il intègre une licence professionnelle métiers des administrations et collectivités territoriales dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec l'université de Perpignan.

Les missions qui lui seront confiées sont en cours d'élaboration.

Après avoir entendu le bien fondé d'un tel recrutement,

Le conseil valide et **approuve** à l'unanimité la signature d'un tel contrat.

6 Questions diverses

ENERGIE : des réflexions sont en cours à divers niveaux de l'état et/ou des collectivités, avec notamment une réflexion sur l'éolien. La charte du Parc du Haut Languedoc est en révision et ce sujet est abordé.

Mr le Maire indique qu'il a été contacté par des sociétés.

CHARTRE EAU/ SECHERESSE :

Il est proposé aux communes d'adhérer à une charte pour la mise en place d'un plan de sensibilisation «EAU/ sécheresse » ; un élu fait remarquer que c'est un travail considérable et que nous n'avons pas forcément les ressources et le personnel pour s'occuper d'un tel dossier, essentiellement statistique..
La compétence EAU et assainissement est gérée par un syndicat dans notre commune. A l'horizon 2026, cette compétence incombera à l'EPCI, un courrier sera donc adressé aux services préfectoraux pour les orienter vers ces 2 délégués.

SERVICE DES DOMAINES – DIA

En réponse à la question du service des domaines sur le montant de la transaction, un courrier leur sera adressé pour justifier la particularité de cette transaction entre 2 particuliers, dont un vend son terrain entièrement enclavé au second.

Un courrier sera fait aux services de l'état pour préciser notre position sur la DIA concernant la vente d'un terrain enclavé, entre deux particuliers.

DOTATIONS aux communes

Dans le cadre de la loi sur la pollution, il est prévu que les plus gros pollueurs proposent des dotations en matériel aux communes.

Nous avons renseigné le dossier technique afin de postuler pour obtenir la fourniture de matériels hydro-économiques et électro-économiques, notamment : Robinets thermostatiques, réducteurs de pression d'eau, lampadaires, protection pour calorifuger les canalisations...

Point sur les travaux :

Tout avance très bien ; les entreprises font un excellent travail avec une grande conscience professionnelle

Le toit est terminé : changement de la noue (il y avait urgence). Des blocs « résine » spéciale charpente ont été installés

Les tuiles en état ont été conservées pour être ré-utilisées.

Les zincs ont été changés

Les verrières vont être changées

Le cheneau sera repris.

Il serait important de voir avec le département s'il est possible de rabattre la hauteur des arbres qui sont plus hauts que le toit du bâtiment : les feuilles viennent obstruer les cheneaux, ce qui est problématique.

Un état de la partie centrale du toit (non restaurée) a été demandé ainsi que sur tous les zincs pour établir un diagnostic.

HM Menuiseries a été reçu afin qu'il finisse les travaux avant la rentrée scolaire. Cela devrait être fait avant la fin de la semaine.

Cette entreprise a également été retenue pour le changement des huisseries de l'école. 2 impératifs doivent être respectés

- Le chantier doit avoir lieu pendant les vacances scolaires
- Tout doit être terminé avant fin 2024.

Il a été demandé à cette entreprise d'établir un planning de ses interventions sur l'école.

Dossier ECOLE :

La mairie va demander à un géomètre d'établir un plan détaillé de l'école, de ses salles, de l'accessibilité avec toutes les cotes : surfaces, hauteurs, dimensions....

REOMI :

Un tour des emplacements pour la mise en place de la REOMI a été effectué avec le représentant de la Communauté de Communes en charge du dossier.

La réunion publique avec les habitants et la Communauté de Communes a lieu le 8 septembre à Olargues et ces différents points seront validés après cette réunion publique

Les travaux de préparation des « semelles » devant accueillir les containers auront lieu les 2 dernières semaines de septembre. Le STO liste et chiffre le matériel nécessaire.

Points posant problèmes :

- CEBENNA : on casse l'angle du parking pour que l'ensemble des containers puissent être implantés
- CESSO : 3 dalles seront faites avec 3 niveaux pour limiter les travaux (le rocher étant affleurant)
- JEAN MOULIN : l'emplacement actuel présente un devers et mobilise deux places de Parking. Afin de rationaliser l'implantation, les containers seront placés devant le panneau "espace Jean-Moulin". Ce positionnement aura l'avantage de ne pas gêner la vue sur la tour et les containers seront cachés par les arbres. Les travaux de remise en état de l'espace Jean Moulin seront faits à cette occasion

FOIRE AUX MARRONS

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la SICA du Caroux pour déterminer la date. Le dossier avance... Plusieurs associations ont été contactées pour participer à l'organisation de l'évènement.

La vente des marrons et du vin primeur sera gérée par l'association CEP afin de récolter des fonds pour abonder au reste à charge du projet des travaux de réalisation d'un chemin d'accès au CASTRUM

EXTINCTION NOCTURNE

Dès la rentrée des classes, l'éclairage public sera allumé dès 6 h du matin.

L'extinction de l'éclairage public sera programmée à 22H30.

Fin de la séance : 18 h 35